



## DES QUESTIONS ?

- Ai-je les moyens d'accéder à la propriété ?
- Ai-je droit à des aides ?
- Le Lanester Access, est-ce pour moi ?

Pour toutes informations complémentaires, conseils gratuits et montage financier, vous pouvez contacter :

### ■ Espace Info Habitat

Rue de l'Aquillon, Quai du Péristyle - 56100 Lorient  
Du lundi au vendredi sur RDV uniquement :  
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
0 800 100 601 (n° vert) ou eih@agglo-orient.fr

### ■ ADIL (Agence Départementale d'information sur le logement) du Morbihan

Rue de l'Aquillon, Quai du Péristyle - 56100 Lorient  
Du lundi au vendredi :  
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h  
02 97 47 02 30

Cette aide est cumulable avec le « Prim'access » de Lorient Agglomération

# DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT

Avec le Lanester Access, la Ville souhaite favoriser l'accès à la propriété de toute personne sur le territoire de Lanester.



- Quartier OUEST
- Quartier NORD
- Quartier SUD
- Quartier EST



[www.lanester.bzh](http://www.lanester.bzh)

Envie de devenir propriétaire pour la première fois d'un logement à Lanester ?



© D.R.

AVEZ-VOUS PENSÉ AU PRÊT À TAUX ZÉRO  
**LANESTER ACCESS ?**





## LE LANESTER ACCESS, EST-CE POUR MOI ?

**Le Lanester Access est un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 15 000 € sur 15 ans.**

Ce prêt est délivré par l'une des banques partenaire grâce à une aide financière de la ville. Il peut être cumulable avec le Prim'access, prêt à taux zéro de Lorient Agglomération, sur critères.

### • Pour qui ?

Pour toutes les personnes désireuses d'acquérir un logement neuf ou ancien (appartements ou maisons).

### • Où ?

Sur le territoire de Lanester (voir la carte des quartiers au verso).

## QUI PEUT EN BENEFICIER ?

### • Les primo-accédants

(=vous n'êtes pas propriétaire de votre résidence principale depuis au moins 2 ans).

Et sous conditions :

### • Ressources plafonnées selon dispositif PSLA

(Prêt Social Location Accession)

Revenu fiscal de référence de l'année N-2

## POUR QUEL TYPE DE PROJET ?

• **Acquisition d'un logement**, d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> et plus.

• **Surface maximale du terrain** : 450 m<sup>2</sup> avec un prix plafond de 160 € TTC au mètre carré.

• **Prix maximum pour les logements neufs** : plafond de 2 400 € TTC au mètre carré de plancher (hors parking ou garage).

